



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE  
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION  
HYDROLOGIQUE DU  
BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Juin 2023**

## Synthèse mensuelle au 1<sup>er</sup> juillet 2023

### Résumé

Le mois de juin 2023 présente des précipitations abondantes sur l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne. L'humidité des sols superficiels s'est ainsi globalement améliorée durant le mois. Les débits moyens journaliers sont restés majoritairement supérieurs aux débits seuils du SDAGE. Dans la continuité de cette amélioration, l'hydraulicité est supérieure à 80 % pour la grande moitié sud du territoire. Le nord du bassin versant est plus en difficulté avec une hydraulicité inférieure à 80 %. Le taux de remplissage des retenues non conventionnées est de 80 % soit 8 % de moins que l'année dernière à la même période. L'état des masses d'eaux souterraines est dans une situation globale juste au dessous de la moyenne. Sur l'ensemble du bassin versant, 20 arrêtés sont en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet : 9 arrêtés de vigilance, 4 arrêtés de restriction alerte, 5 arrêtés d'alerte renforcée et 2 arrêtés de crise.

Patrick BURG

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



### Sommaire

Synthèse.....	2	Débits .....	9
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	12
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	14
Pluies efficaces.....	5	Ecosystèmes aquatiques.....	15
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	17
Débits journaliers et débits de référence.....	7	Glossaire.....	18
Hydraulicité.....	8		



A la différence du mois de mai 2023, le mois de juin est marqué par des précipitations abondantes. Sur l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne, le rapport à la normale est excédentaire sur l'ensemble du territoire sauf au niveau de la Dordogne aval.

Malgré ce mois de juin 2023 excédentaire en pluviométrie, le rapport à la normale du cumul des précipitations depuis septembre 2022 reste inférieur aux années précédentes. Concernant les pluies efficaces, le cumul est positif (de 100 à 1000 mm) mais le rapport à la normale reste déficitaire sur une grande majorité du territoire.

La réhumidification des sols s'est améliorée sur une grande partie du bassin versant. Les Pyrénées, les Landes, l'ouest du Gers et la partie est du territoire présentent une humidité des sols supérieure aux valeurs de saison.

Durant le mois de juin 2023, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits du SDAGE sur une majorité des points nodaux. La situation s'est stabilisée par rapport au mois de mai. Le débit d'alerte renforcé a été franchi au moins 1 fois sur la station de Vares. Le débit objectif d'étiage (DOE) a été franchi entre 6 et 15 jours dans le mois pour les stations de Vares et Casseneuil.

Concernant l'hydraulicité, la situation s'est nettement améliorée par rapport à mai 2023 notamment pour le sud du bassin, avec 41 stations sur 65 supérieures à 80 %.

Au 1er juillet, les réserves non conventionnées présentent un taux de remplissage minimum de 80 % (contre 87,8 % en 2022) sauf pour le sous-bassin de la Garonne qui a un taux de 63 %. La situation s'est toutefois améliorée car au 1er juin, le taux total de remplissage était de 75,6 %. Les réserves conventionnées sont pleines à 100 %.

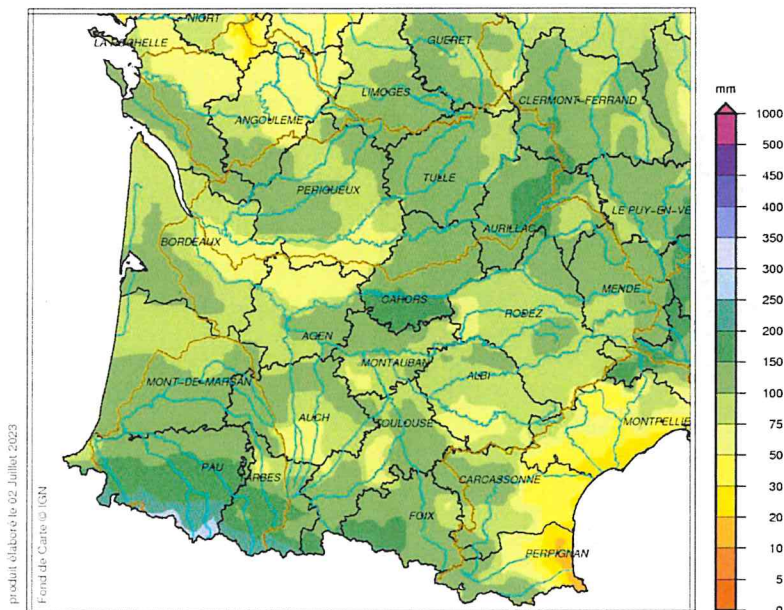
Concernant les eaux souterraines, le bassin Adour-Garonne ne se trouve pas dans une position inconfortable en ce début d'été, avec une situation globale juste un peu en-dessous de la moyenne pour cette période de l'année. Les aquifères alluviaux de l'Adour et du Gave de Pau ont une situation plus favorable que les secteurs Dordogne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne.

Concernant les écosystèmes aquatiques, les précipitations mesurées ont permis de rétablir du moins temporairement des écoulements superficiels sur la majorité du bassin. Ces conditions météorologiques ont permis à une majorité de petits cours d'eau de maintenir ou de réactiver temporairement leur écoulement.

Au 1er juillet sur le bassin Adour-Garonne, de nombreux arrêtés sont mis en place :

- 9 arrêtés de vigilance
- 4 arrêtés de niveau maximum de restriction alerte
- 5 arrêtés de niveau maximum d'Alerte renforcée,
- 2 arrêtés de niveau maximum de crise.

Un arrêté comporte plusieurs niveaux de restriction. La notion de niveau maximum correspond au niveau le plus restrictif présent sur l'arrêté.



## Précipitations de juin 2023

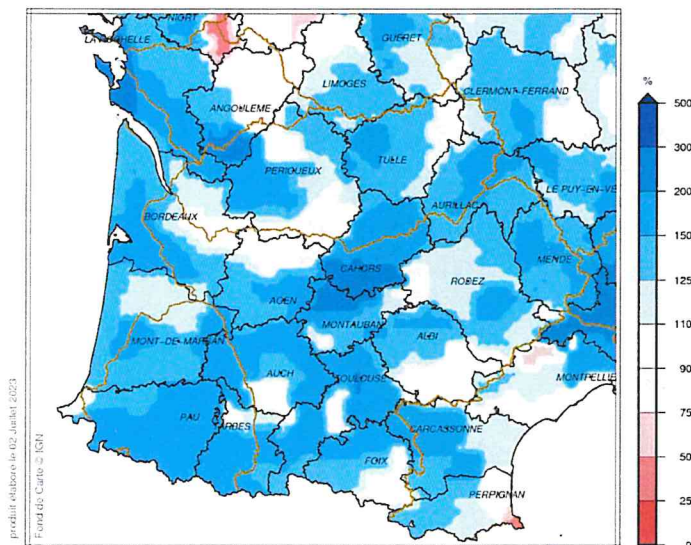
Les cumuls sont disparates, allant de 100 à 300 mm sur les départements pyrénéens, au sud des Landes, de la Corrèze au Cantal et sur le Lot, de 50 à 100 mm ailleurs le plus souvent notamment sur le Bordelais, le Tarn, l'Aveyron et le nord du Lot-et-Garonne. Ils sont le plus souvent excédentaires jusqu'à doubler la normale sauf localement au nord du Lot-et-Garonne, au nord de la Charente et au sud du Tarn où ils sont légèrement déficitaires.

## Rapport aux normales des précipitations

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Juin 2023

## Rapport à la normale des précipitations de juin 2023

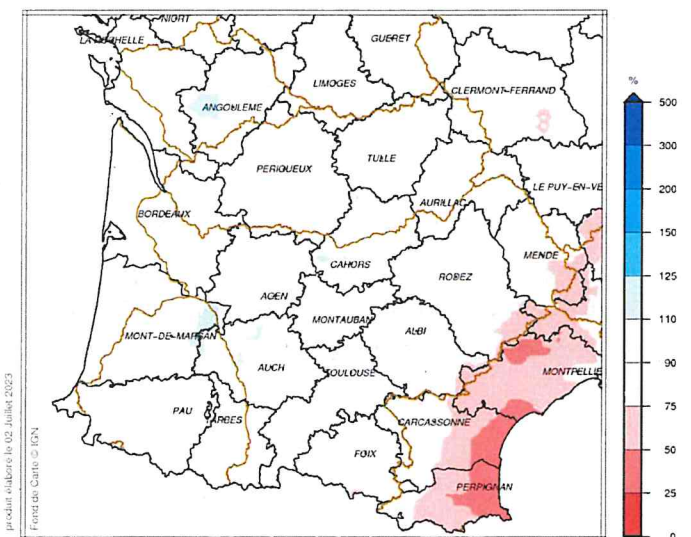
En juin, le rapport à la normale est globalement excédentaire. La Charente présente un excédent allant jusqu'à 300 %, ainsi que la frontière entre le Lot et le Tarn-et-Garonne. La zone la moins touchée est la vallée de la Dordogne avec un rapport à la normale allant de la moyenne à légèrement déficitaire.



## Rapport à la normale des précipitations de septembre 2022 à juin 2023

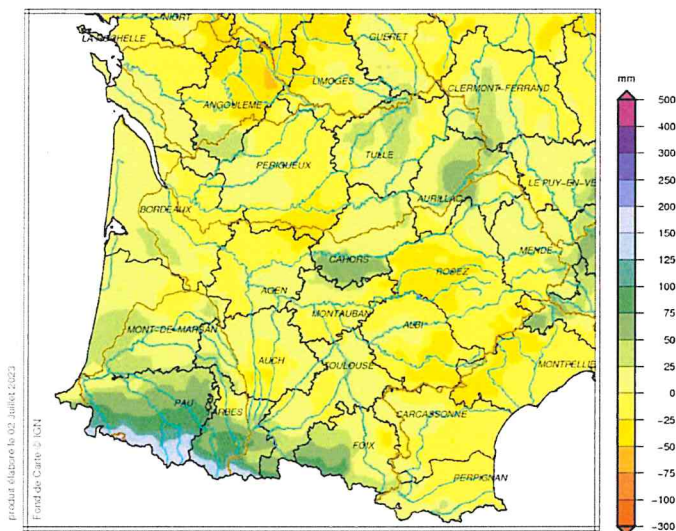
Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations  
Année hydrologique

Le cumul de précipitation est de manière générale inférieur aux valeurs de saison, déficit allant jusqu'à 25%. Très localement sur le Quercy, la Charente et l'Armagnac, le cumul est légèrement supérieur à la normale (25%).



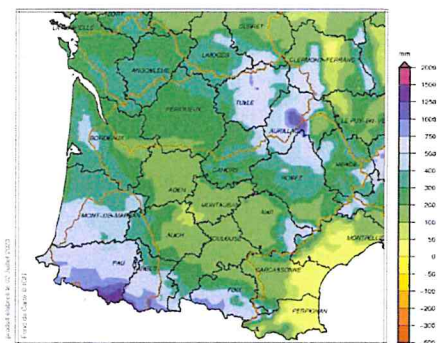
## Pluies efficaces de juin 2023

Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Juin 2023



Le bilan hydrique est contrasté, parfois négatif de 0 à -50 mm sur l'Aveyron, le Périgord Noir ainsi que l'est du Tarn, parfois positif, de 75 à 200 mm sur les départements des Pyrénées, le Quercy, le Cantal et la Corrèze,

Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Septembre 2022 à Juin 2023

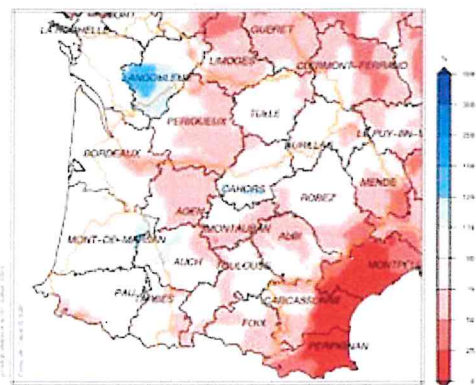


## Pluies efficaces de septembre 2022 à juin 2023

Le bilan hydrique depuis septembre est positif partout notamment sur les départements pyrénéens, le Cantal et la Corrèze avec des valeurs dépassant 1000 mm sur les Pyrénées-Atlantiques.

Toutefois, il reste de manière générale inférieur aux valeurs de saison sauf très localement sur le Quercy, la Charente et l'Armagnac où il leur est légèrement supérieur. Sur l'ouest du bassin et les reliefs, il est proche des normales voire déficitaire (jusqu'à 25 %). Ailleurs, ce déficit peut monter jusqu'à 25 à 50 %.

Bassin Adour-Garonne  
Rapport à la normale 1991-2020 du cumul de précipitations efficaces  
Année hydrologique en cours

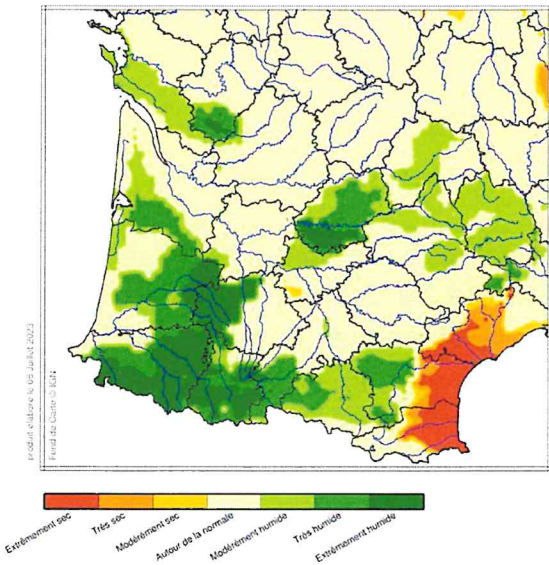


## Indicateur d'humidité des sols

## Indicateur d'humidité des sols pour la 3<sup>ème</sup> décade de juin 2023



Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)  
Juin 2023 – décade 3

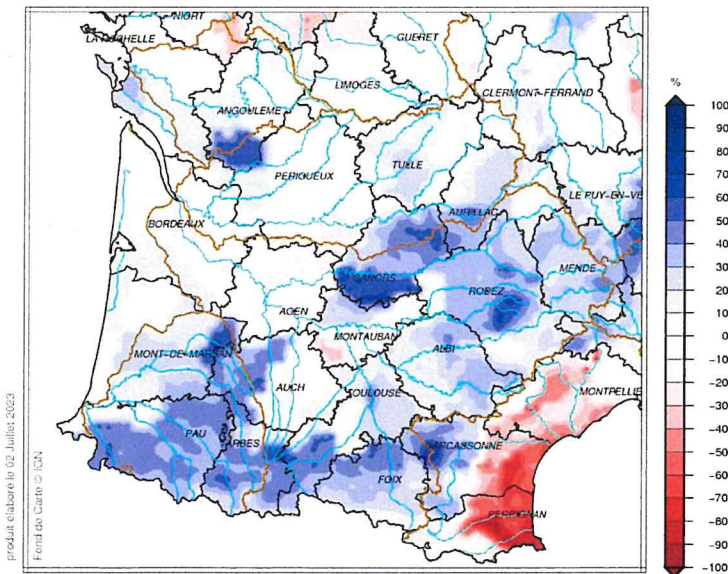


Les sols se sont bien réhumidifiés sur la majeure partie du bassin versant mais plus modestement du Bordelais au sud du Tarn et Garonne et à l'est du Gers.

## Écart à la normale de l'indice l'humidité des sols au 1<sup>er</sup> juillet 2023

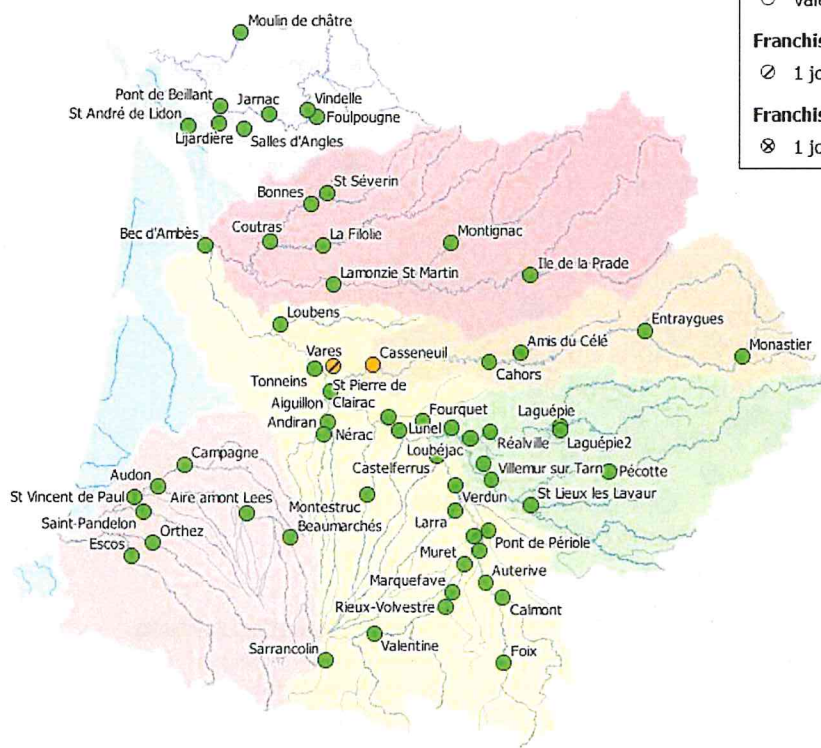


Bassin Adour-Garonne  
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols  
le 1<sup>er</sup> Juillet 2023



Les Pyrénées, les Landes l'ouest du Gers et la partie est du territoire présentent une humidité des sols est supérieur aux valeurs de saison. Les vallées aval de la Garonne et de la Dordogne sont très légèrement déficitaires (-10%). Très localement dans le Tarn-et-Garonne ne déficit atteint -30%.

Juin 2023



Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) :  $QMJ < DOE$

- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 6 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

Franchissement du débit d'alerte renforcé :  $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$

- ⊗ 1 jour ou plus

Franchissement du débit de crise (DCR) :  $QMJ < DCR$

- ⊗ 1 jour ou plus

Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

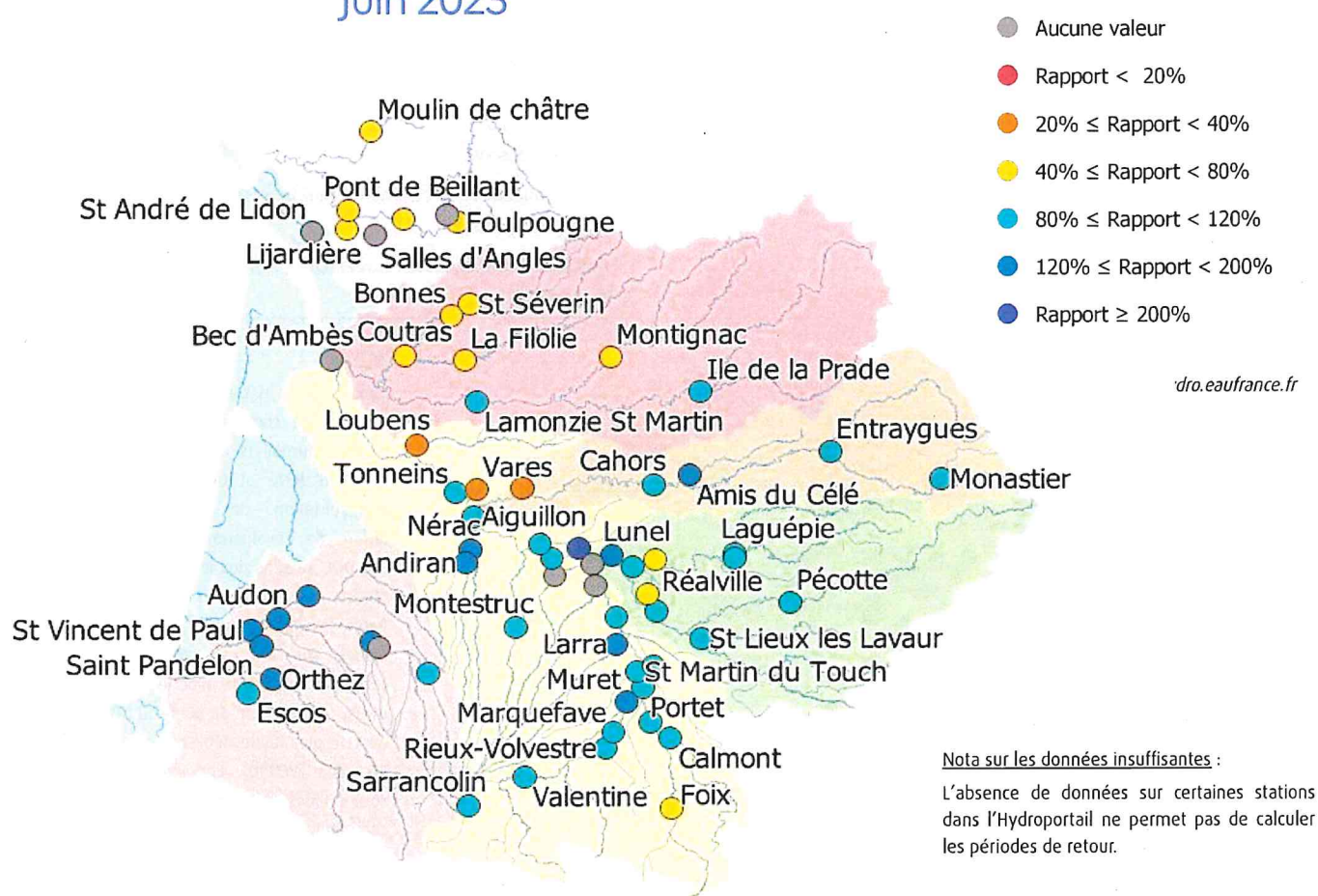
Durant le mois de juin 2023, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur une grande majorité des points nodaux présentant un nombre suffisant de données.

Deux stations, Vares sur le Tolzac et Casseneuil sur la Lède, sont passées entre en dessous du DOE sur une période de 6 à 15 jours. Le débit moyen journalier du Tolzac à Vares a franchi au moins un jour le débit d'alerte renforcé.

Par rapport au mois de mai, la situation s'est maintenue. Elle s'est améliorée pour la station de Pont de Périole sur l'Hers. Le débit moyen journalier n'a pas franchi le DOE ce mois-ci alors qu'au mois de mai le seuil a été dépassé au moins 1 jour durant la période.

Seule la station de Casseneuil a une situation plus dégradée dépassant le DOE plus de 6 jours dans le mois.

Juin 2023



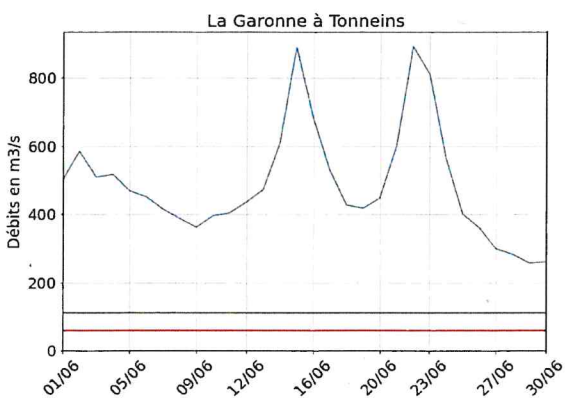
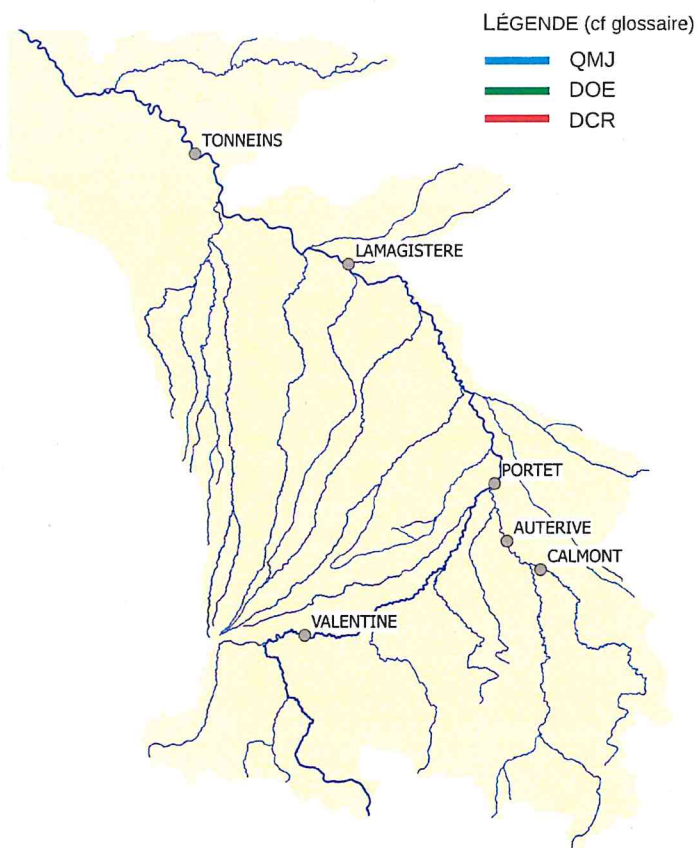
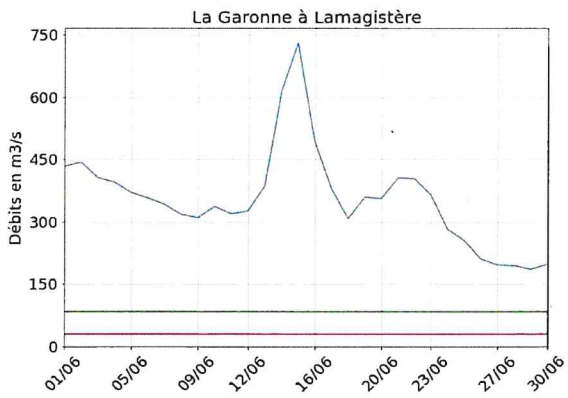
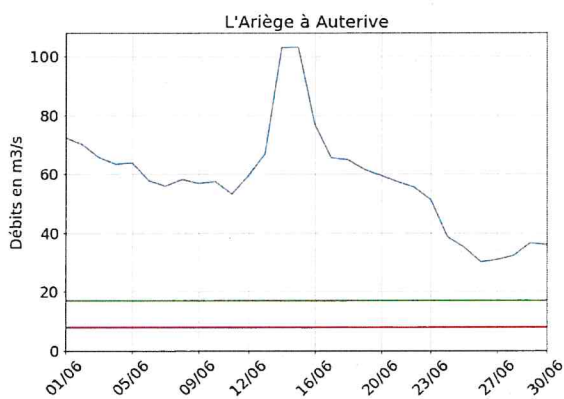
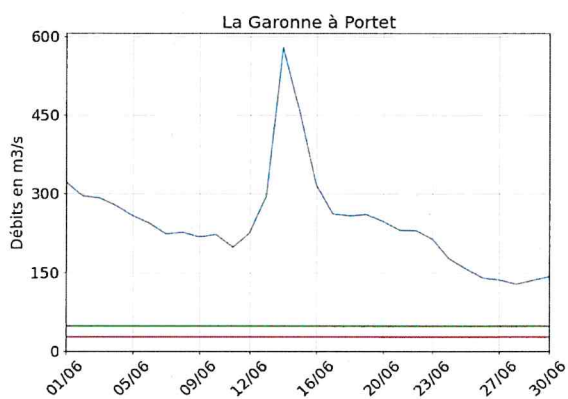
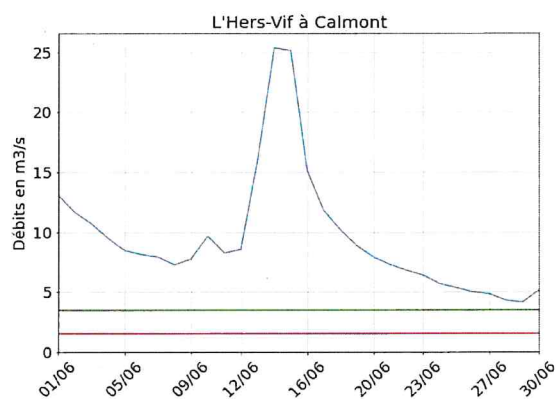
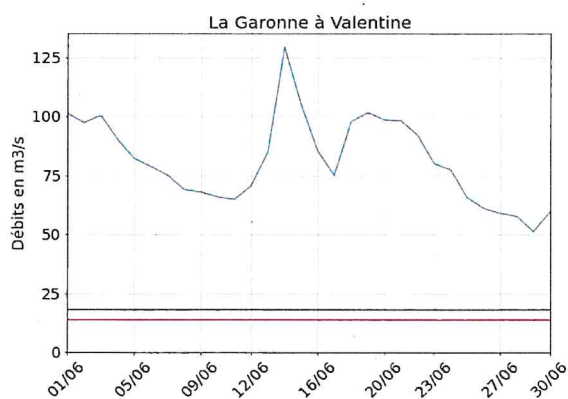
Comparée au mois de mai, la situation s'est nettement améliorée, notamment, sur la moitié sud du bassin versant Adour-Garonne. En effet, 41 stations présentent désormais une hydraullicité supérieure à 80 % contre 17 le mois dernier. Néanmoins, 16 stations restent déficitaires (moins de 80 %).

Les sous-bassins versant de l'Adour, du Tarn-Aveyron, du Lot et de l'amont de la Garonne présentent une grande majorité de stations supérieures à 80 %. Seules 3 stations ont un rapport compris entre 40 et 80 % sur cette partie sud du bassin versant Adour-Garonne.

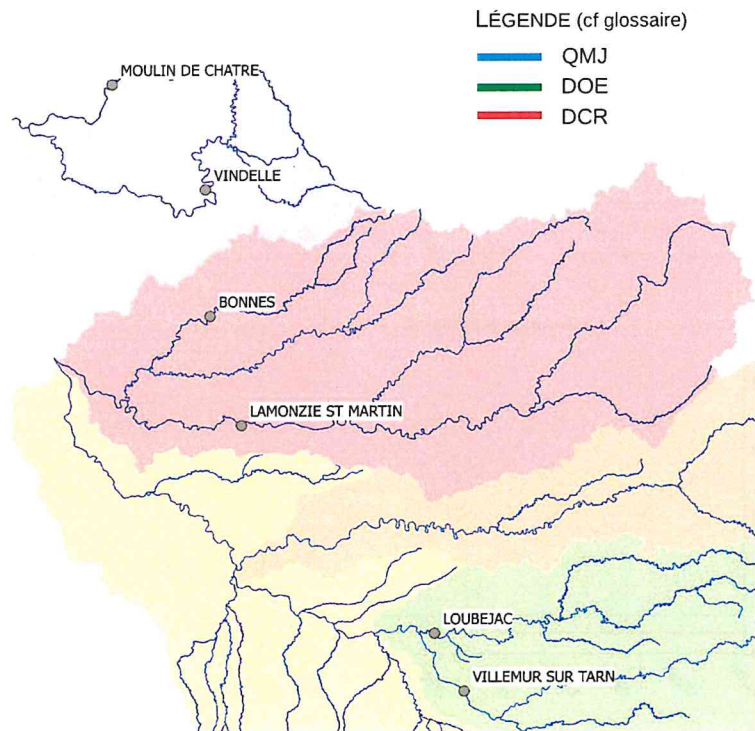
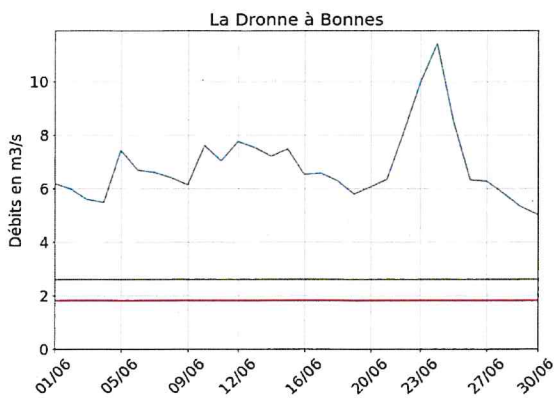
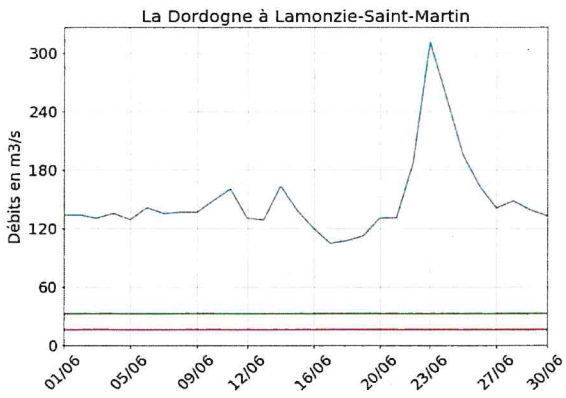
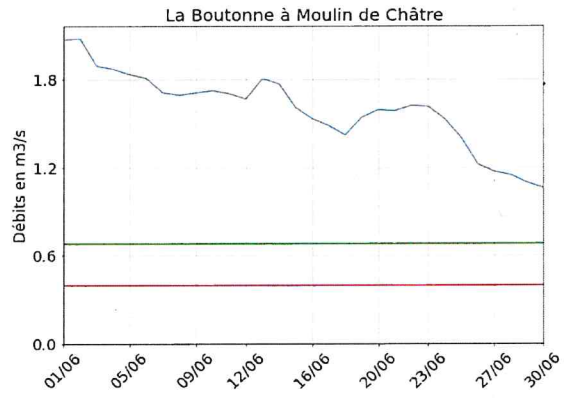
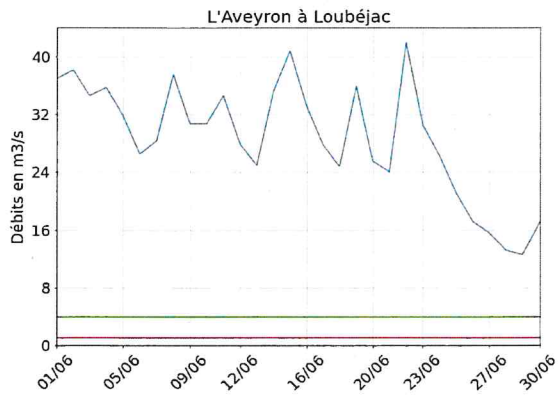
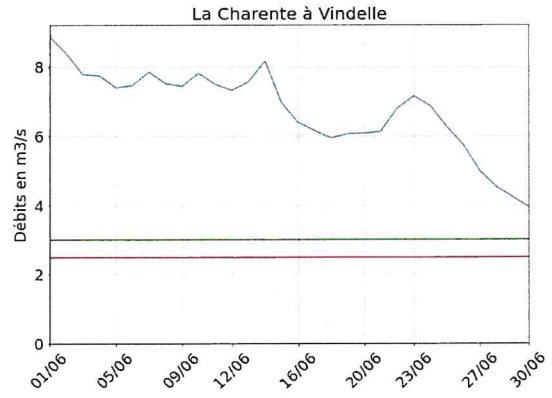
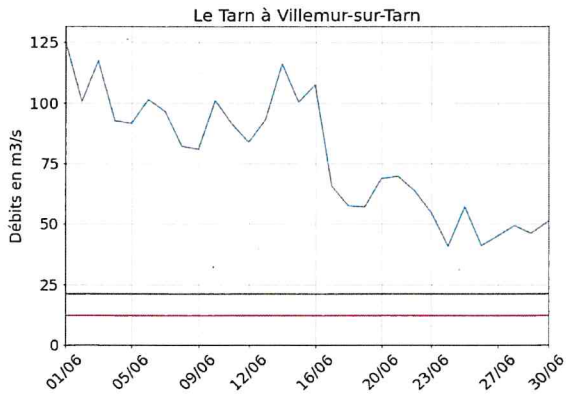
La situation se dégrade à partir de la confluence Lot-Garonne. Sur les sous bassins versant de la Dordogne et de la Charente les stations ont un rapport globalement inférieur à 80 % (9 stations) donc 3 d'entre elles inférieur à 40 %.



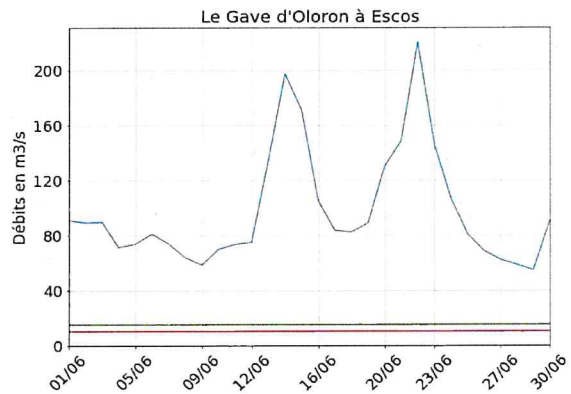
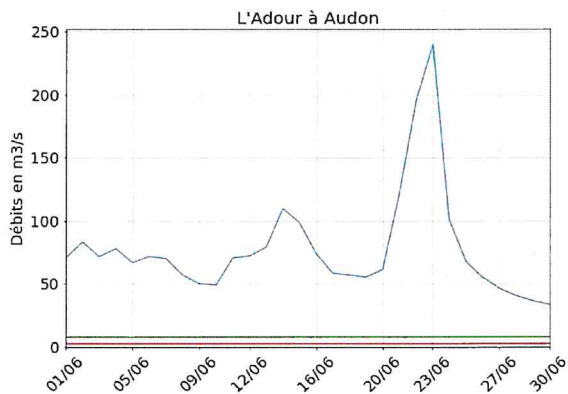
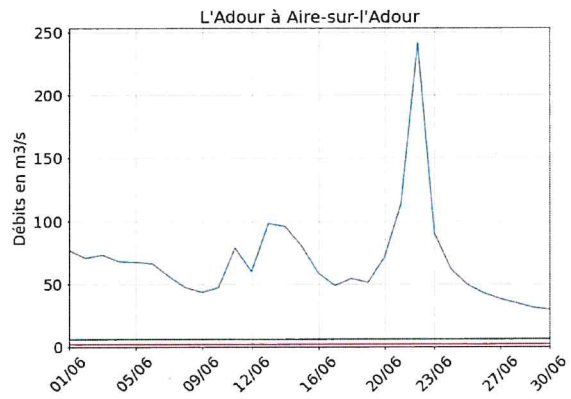
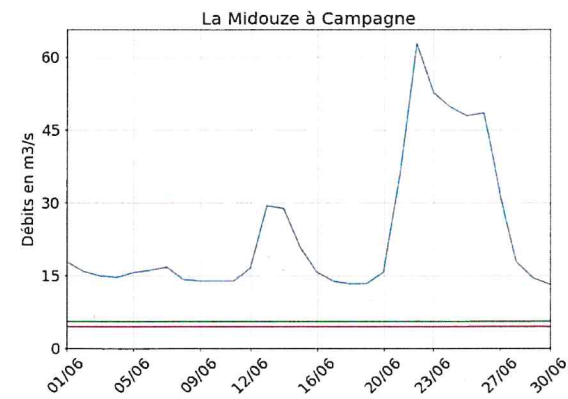
# Débits journaliers – Axe Garonne



# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

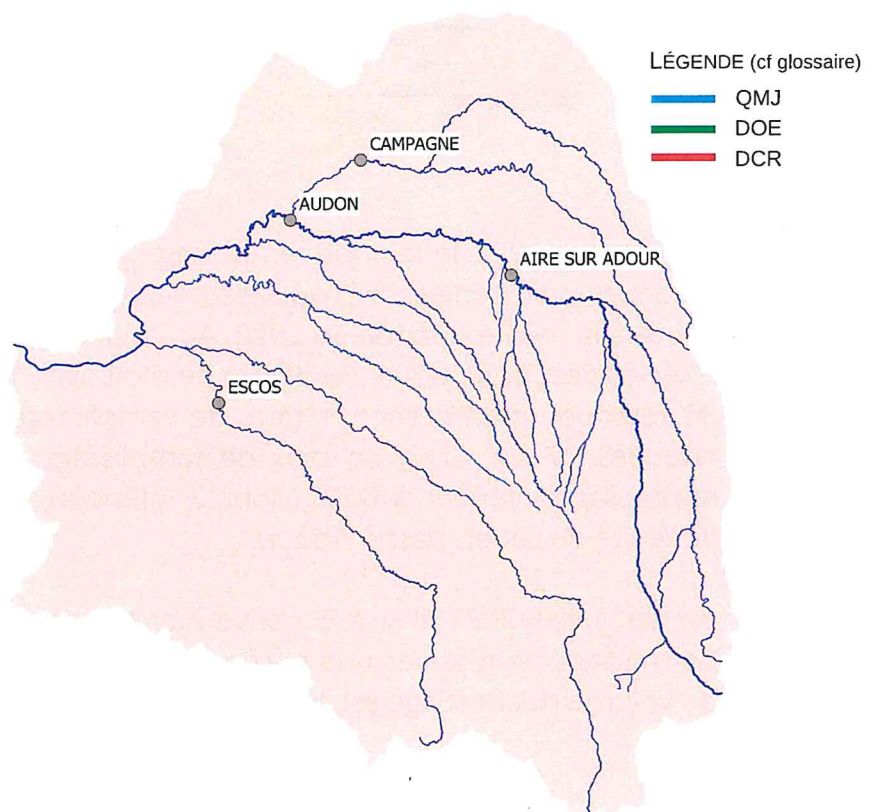


## Débits journaliers – Axe Adour

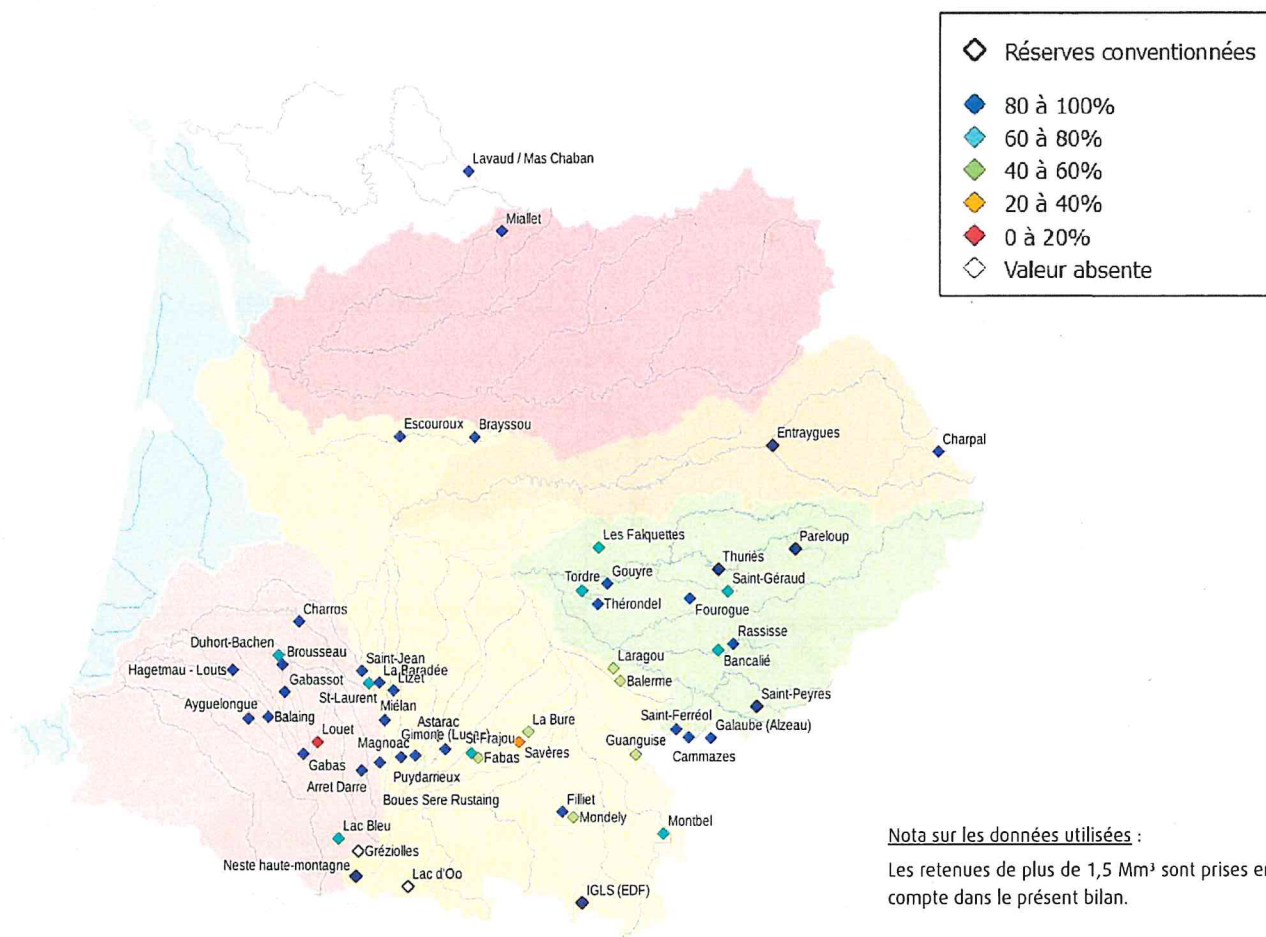


### Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages au 1<sup>er</sup> juillet 2023



**Nota sur les données utilisées :**

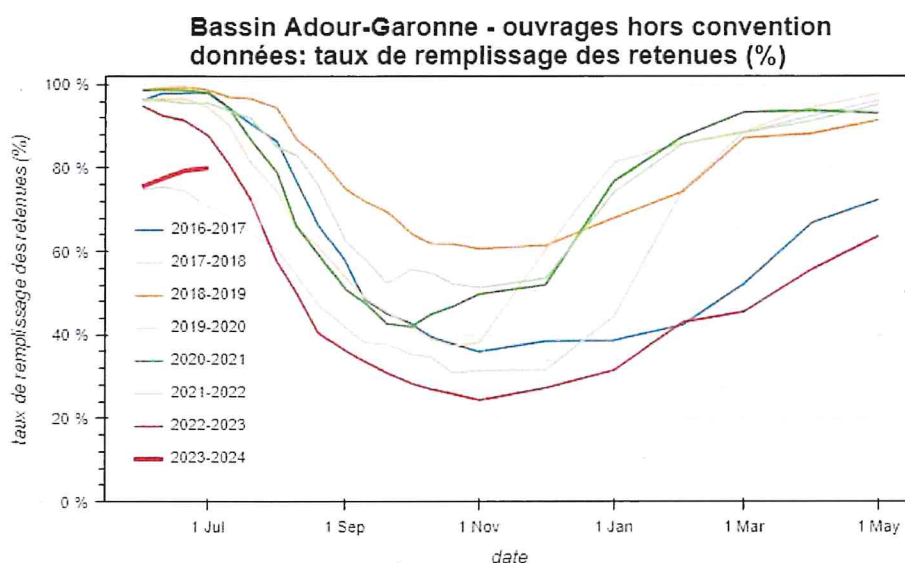
Les retenues de plus de 1,5 Mm<sup>3</sup> sont prises en compte dans le présent bilan.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées (retenues non dédiées à l'hydroélectricité) est de 80,1 % (soit 311,82 Mm<sup>3</sup>) contre 87,8 % à la même période en 2022. Au 1<sup>er</sup> juin, il était de 75,6 %. Le remplissage des réserves s'est donc poursuivi durant ce mois avec 17,44 Mm<sup>3</sup> d'eau stockée.

30 retenues présentent un taux de remplissage supérieur à 80 %. Le reste des retenues (17 sur 47) a un taux de remplissage inférieur à 80 %, dont 8 ont un remplissage inférieur à 60 %, dont 2 inférieurs à 40 % et dont 1 inférieur à 5 % (Retenue de Louet, bassin Adour).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il y a 6 conventions avec les concessions hydroélectriques, permettant de réserver une partie de l'eau au soutien d'été, en vigueur. 100 % du volume pour l'été est disponible (soit 162,60 Mm<sup>3</sup>).

## Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention



Au 1<sup>er</sup> juillet, l'évolution du taux de remplissage des réserves est en hausse. Néanmoins, ce taux est plus faible de 10 à 20 % par rapport aux années précédentes à la même date.

## Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> juillet 2023

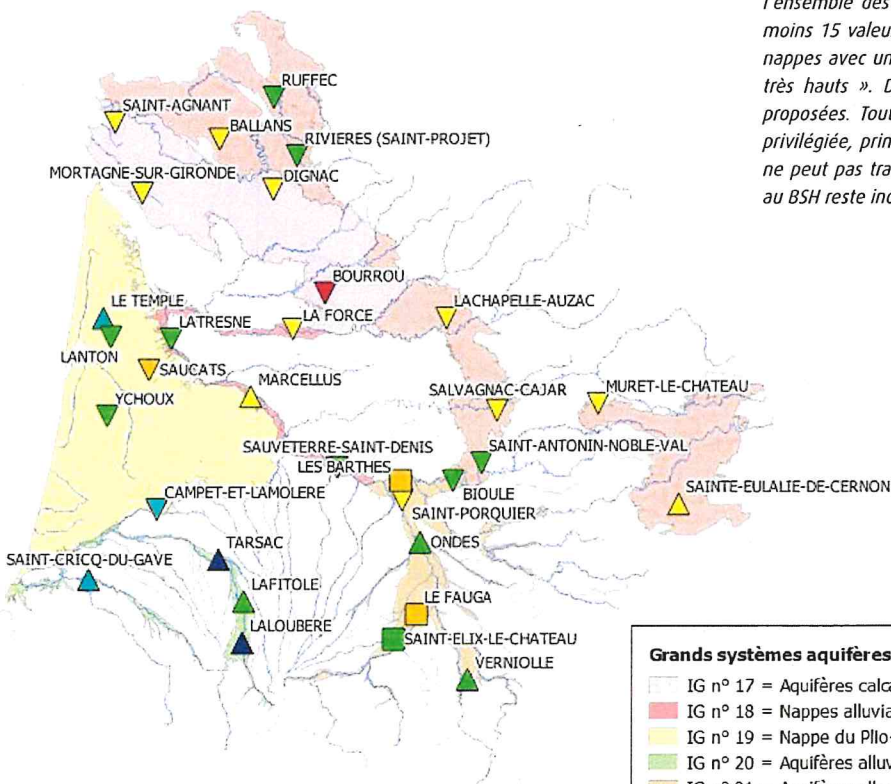
Sous-bassin (hors réserves sous convention)	Taux de remplissage 1er juillet 2023 (%)	Taux de remplissage 1er juillet 2022 (%)	Taux de remplissage 1er juin 2023 (%)
Adour	85,6%	86,5%	77,8%
Charente	92,3%	95,2%	94,2%
Dordogne	100,0%	99,8%	99,9%
Garonne	63,0%	87,0%	57,4%
Lot	100,0%	89,6%	100,0%
Système NESTE	97,1%	85,1%	95,7%
Tarn-Aveyron	83,3%	89,9%	78,6%
<b>Total non conventionné</b>	<b>80,1%</b>	<b>87,8%</b>	<b>75,6%</b>
<b>Total conventionné</b>	<b>100,00 %</b>	<b>99,14 %</b>	<b>100,00 %</b>

Les taux de remplissage sont supérieurs à 80 % sauf pour la Garonne, 63 %. Ces taux sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière.

## Juin 2023

**Nota :**

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet **Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS)** est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'icongraphie liée au BSH reste inchangée ».



**Evolution récente :**

- △ Hausse
- Stable
- ▽ Baisse
- Indéterminée

**Niveau des nappes :**

- Très haut
- Haut
- Modérément haut
- Autour de la moyenne
- Modérément bas
- Bas
- Très bas
- Indéterminé

**Grands systèmes aquifères du bassin Adour-Garonne**

- IG n° 17 = Aquifères calcaires du Crétacé supérieur du Périgord et du bassin angeoumois
- IG n° 18 = Nappes alluviales de la Garonne aval et de la Dordogne
- IG n° 19 = Nappe du Plio-Quaternaire aquitain
- IG n° 20 = Aquifères alluviaux de l'Adour et du Gave de Pau
- IG n° 21 = Aquifères alluviaux de la Garonne amont et de ses principaux affluents
- IG n° 22 = Aquifères calcaires karstifiés du Jurassique moyen et supérieur

Si les niveaux d'étiage 2022 n'étaient pas trop défavorables malgré la sécheresse de l'été dernier en raison de recharges automnales et hivernales excédentaires en 2020-2021 et 2021-2022, la recharge 2022-2023 a été globalement moins favorable. Toutefois, malgré un fort déficit de précipitations en février, la pluviométrie du premier semestre reste normale sur l'ensemble du bassin. Sur le sud-ouest du bassin (Pyrénées-Atlantiques exceptées), elle était même modérément humide en juin.

Evolution des niveaux moyens mensuels : Le mois de juin correspond en général à une période de décharge des nappes et c'est donc sans surprise que deux tiers (62%) des indicateurs voient leur niveau orienté à la baisse. Toutefois, notamment sous l'influence de précipitations localement très abondantes, 28% des points de suivi ont connu une hausse de leur niveau moyen mensuel en juin. Enfin, pour les 3 indicateurs restants (9%), le niveau est resté stable.

Evolution de l'IPS : En juin, il y a eu deux fois plus d'indicateurs présentant une hausse (40%) de leur classe d'IPS qu'une baisse (20%). Et si les baisses se sont limitées à une classe, la moitié des hausses a atteint 2 classes (17%), voire 3 (un indicateur). Enfin, la classe d'IPS n'a pas changé sur un gros tiers (37%) des points de suivi. Globalement, on constate une décharge plutôt inférieure à la normale.

En résumé : Compte tenu des alertes sur la situation nationale, le bassin Adour-Garonne ne se trouve pas dans une position inconfortable en ce début d'été, avec une situation globale juste un peu en-dessous de la moyenne pour cette période de l'année. Si le sud-ouest du bassin est le mieux loti (niveaux hauts), il reste quelques secteurs de vigilance avec des niveaux bas persistants en Dordogne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne.

Source : BRGM

## Ecosystèmes aquatiques – Observatoire national des étiages

**Rappel :** l'observatoire national des étiages (ONDE) - Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

**Nota :** le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

L'année 2022 a été une année historiquement sèche, avec des conditions météorologiques qui ont affecté intensément et durablement l'hydrologie des petits cours d'eau de tête de bassin et les écosystèmes aquatiques associés.

La période hivernale et le début du printemps 2023 ont été eux aussi marqués par un déficit pluviométrique important (notamment durant le mois de février).

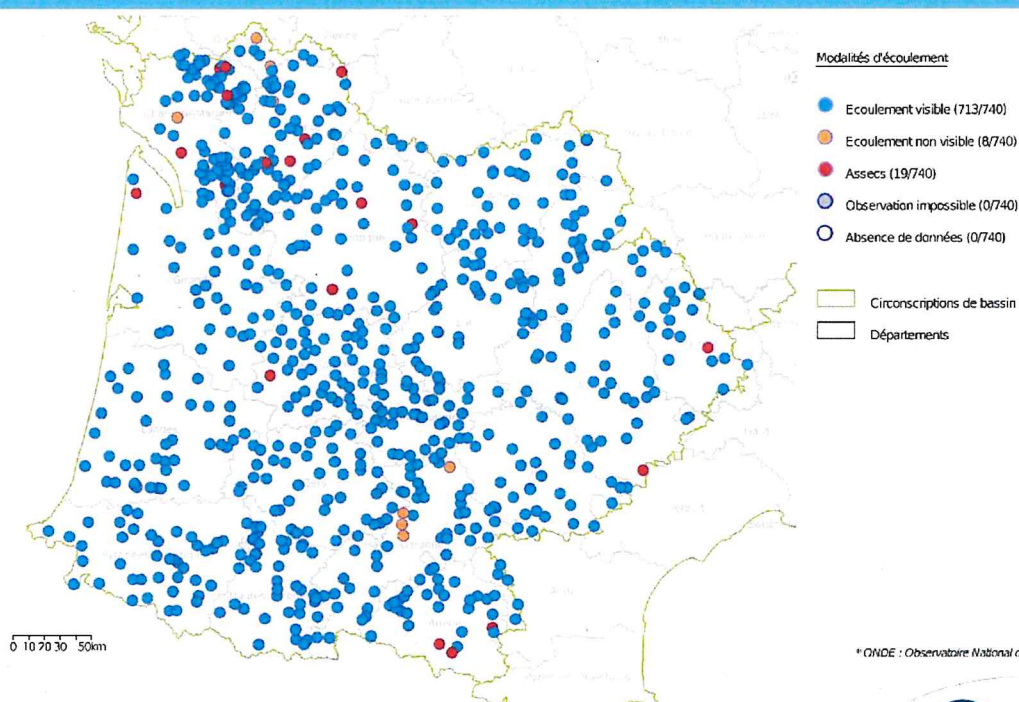
Depuis mars, des épisodes pluvieux sont intervenus sur l'ensemble du bassin, et les précipitations mesurées ont été suffisantes pour rétablir des écoulements superficiels sur la majorité du bassin.

Le mois de juin 2023 a été marqué, comme le mois de mai, par une succession d'épisodes orageux accompagnés localement de très importantes précipitations. Dans le même temps, les températures ont augmenté, sans toutefois atteindre des valeurs exceptionnelles.

Ces conditions météorologiques ont permis à une majorité de petits cours d'eau de maintenir ou de réactiver temporairement leur écoulement.

### Juin 2023

Réseau ONDE\* - Situation au 01/07/2023 de la circonscription de bassin Adour-Garonne. Suivi usuel de Juin 2023 : observations réalisées entre le 24/06/2023 et le 27/06/2023

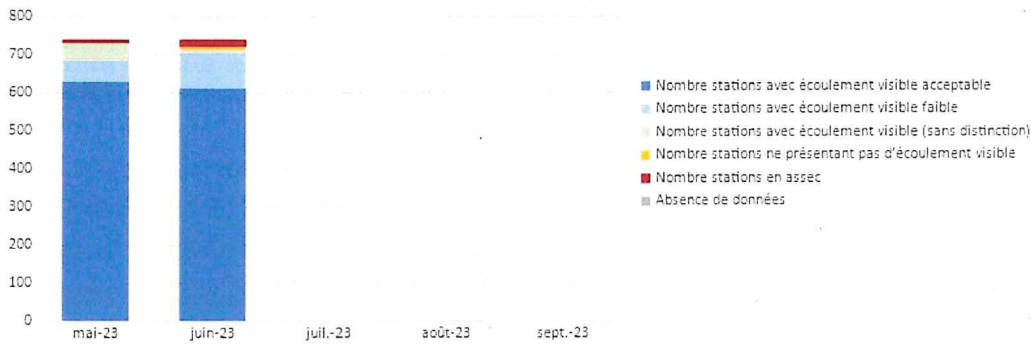


Source: ONDE (OFB)  
Fonds cartographiques: BD Cartho® - ©IGN - 2008, Sandre  
©OFB, 2023 - Date d'impression: 03/07/2023



# Ecosystèmes aquatiques

Etat des stations ONDE du bassin Adour-Garonne par mois

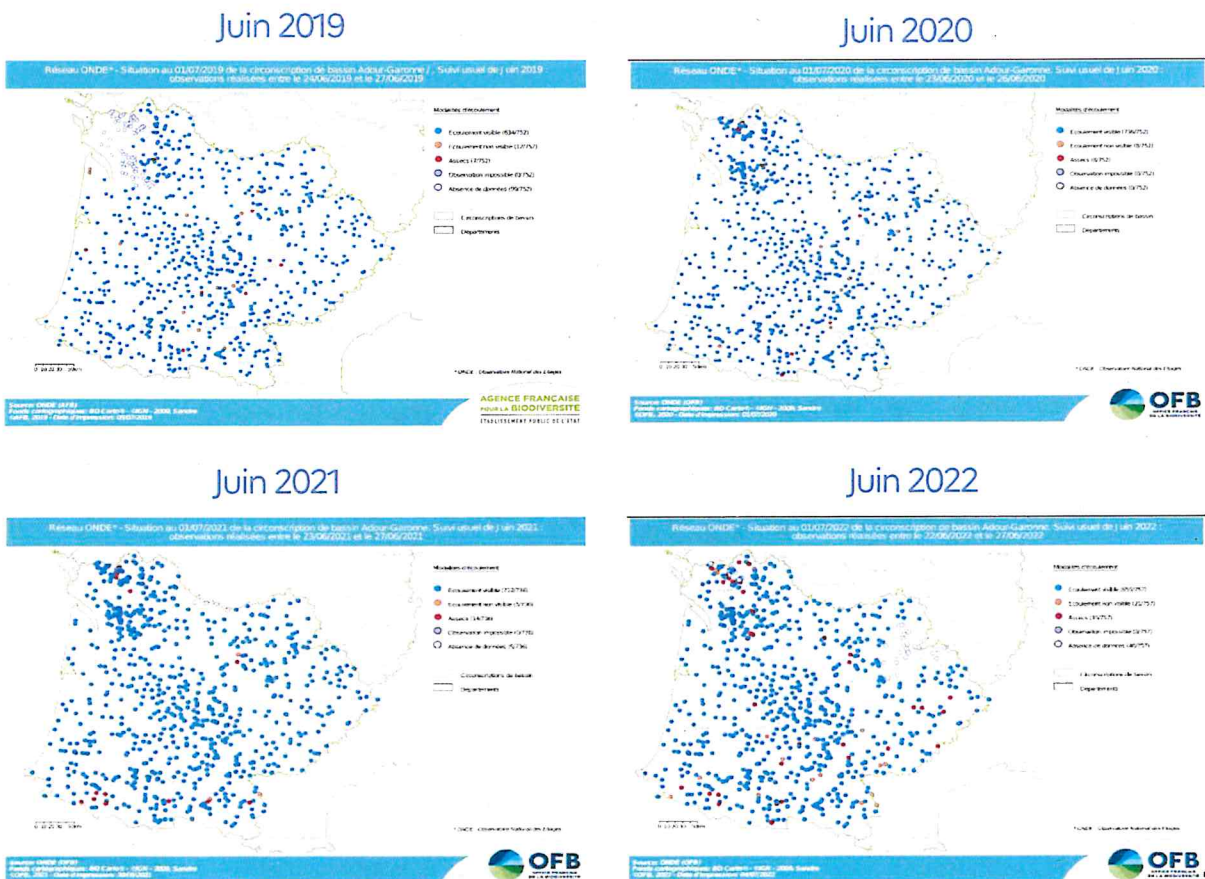


Juin 2023 : 8 stations ne présentent pas d'écoulement visible et 19 stations en assec.

En comparant les résultats des observations des écoulements de ce mois de juin avec ceux des 11 dernières années, il apparaît que la situation hydrologique de juin 2023 est moins sévère qu'elle a déjà pu l'être certaines années à la même époque (comme par exemple en 2017 ou en 2022).

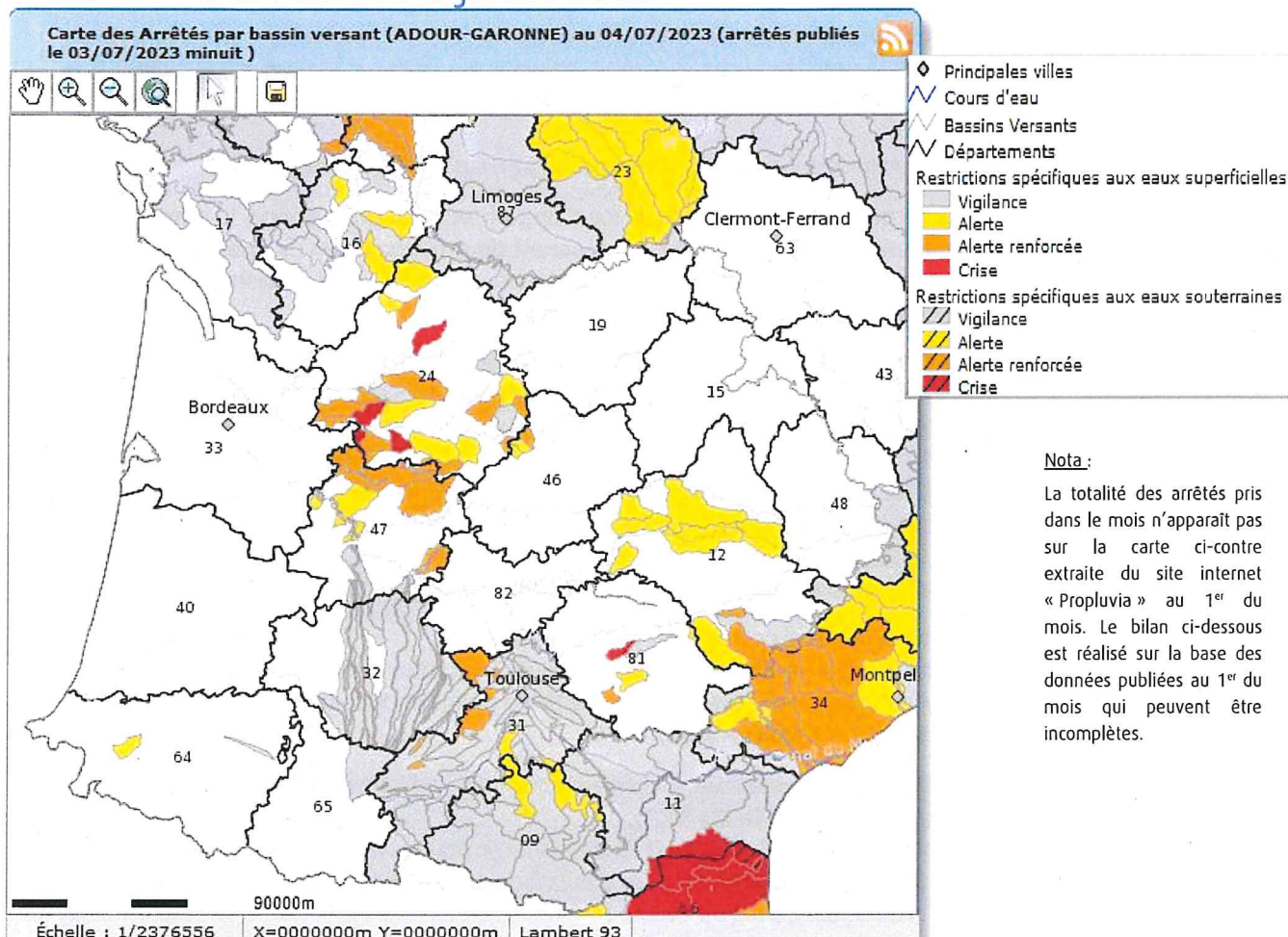
Depuis 2012, sur le bassin Adour-Garonne, à la fin du mois de juin, on observe en moyenne 12 stations ne présentant pas d'écoulement visible et 17 stations en assec. Les résultats observés lors de cette campagne d'observation de juin 2023 sont très proches de ces valeurs repères.

## Comparaison interannuelle des situations à la même période





## Situation au 3 juillet 2023



### Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il y a 9 arrêtés de vigilance sur les zones d'alertes:

- « Hers-Vif », « Hers-mort », « Sor » et « Thoré » dans l'Aude.
- « Antenne-rouzille », « Charente aval », « Seugne » et « Aume-Couture », en Charente-Maritime.
- « Dourbie et Trévezel » dans le Gard.
- « Sous-bassin Neste et Rivière de Gascogne » dans le Gers.
- « Agout » et « Thoré Amont » dans l'Hérault.
- « Baïse », « Osse » et « Gers » dans le Lot-et-Garonne.
- « Sous-bassin Neste et Rivière de Gascogne » en Hautes-Pyrénées.
- « Bassin Dordogne » en Haute-Vienne (87)
- « Bassin Charente » en Haute-Vienne (87)

### 4 arrêtés de niveau maximum de restriction Alerte, pour les zones d'alerte :

- « Lèze » et « Hers-vif » en Ariège (09)
- « Bief », « Bonnieure » et « Bandiat » en Charente (16)
- « Tolzac » dans le Lot-et-Garonne (47)
- « Cérou et affluents » dans le Tarn (81)

### 5 arrêtés de niveau maximum d'Alerte renforcée, pour les zones d'alerte :

- « Dourdou de camares amont » et « Sous-bassin de la rivière Orb » en Aveyron (12)
- « Tude » en Charente (16)
- « Petits affluent de Garonne » et « Petits affluents du système Neste » en Haute-Garonne (31)
- « Tournefeuille » dans le Lot (46)
- « Agros », « En guibaud » et « Dourdoude Camaères » dans le Tarn (81)

### Et 2 arrêtés de niveau maximum de Crise, pour les zones d'alerte :

- « Beauronne de Chancelade » et « Seignal » en Dordogne (24)
- « Bassin versant Seignal » dans le Lot-et-Garonne (47)

<b>QMJ</b>	Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.
<b>VCN10</b>	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
<b>Période de retour</b>	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaires (humide) et déficitaires (sec).
<b>DOE</b>	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
<b>QA</b>	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>QAR</b>	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$ . Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>DCR</b>	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
<b>Pluie efficace</b>	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
<b>Indicateurs globaux</b> <b>Indicateurs ponctuels</b>	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières

Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9